

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – ÉON Fanny – PERRAULT Stéphane – NOËL Pierrick –
AUBURTIN Jérôme – CORLOSQUET Chantal – DESAINT-DENIS Adeline –
DESCHAMPS Marie-Noëlle – FOURNIER Yohann – MEUNIER Romain –
POINCU Sandra – NOËL Philippe – RÉHEL Jean-Paul.

Absent excusé : BASTIEN Carole.

Secrétaire de séance : AUBURTIN Jérôme.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021.
- Création d'un nouveau poste d'adjoint technique.
- Vote des subventions aux associations.
- Règlement d'utilisation de la salle des fêtes et horaires de fermeture.
- Autorisation de signature de la convention tripartite (Commune/LTM/Côtes d'Armor Habitat) pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux.
- Informations communautaires.
- Questions et informations diverses.

OBJET : Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2021

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Création d'un nouveau poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021. Pour mémoire, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est actuellement occupé par un agent qui pourra faire valoir ses droits à la retraite à l'issue de son congé longue maladie. Son remplacement est assuré par un agent contractuel.

Les caractéristiques de cet emploi seraient les suivantes :

- Grade : adjoint technique (catégorie C) assurant les fonctions d'agent technique polyvalent (petits travaux d'entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie...).
- Durée hebdomadaire du poste : 35 heures.
- Date d'effet de la création du poste : 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

○ ÉMET UN AVIS FAVORABLE,

- A la création du grade d'adjoint technique à temps complet (durée hebdomadaire de service de 35h00).
- Le poste prendra effet au 1^{er} novembre 2021.
- A la composition du tableau du personnel suivante à compter du 1^{er} novembre 2021 :

| Emploi | Catégorie | Autorisé | Pourvu | Titulaire | DHS |
|---|-----------|----------|--------|-----------|------------------|
| Attaché | A | 1 | 1 | oui | 35H00 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | oui | 35H00 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | oui | 35H00 |
| Adjoint technique | C | 1 | 1 | oui | 29H00 |
| Adjoint technique | C | 1 | 1 | oui | 27H30 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | oui | 27H30 |
| Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | oui | 15H00 |
| Adjoint technique | C | 1 | 1 | oui | 7H00 |
| Adjoint technique | C | 1 | 1 | oui | 35H00 (création) |

OBJET : Attribution des subventions aux associations – Année 2021

Fanny ÉON, adjointe, présente la proposition de la Commission Vie Associative :

| ASSOCIATIONS | 2021 |
|---------------------------------------|----------|
| A.S. Broons/Trémear (Subvention fixe) | 930.00 |
| (emploi entraîneur) | 2 000.00 |
| Amicale Laïque (subvention fixe) | 1 070.00 |
| Sorties scolaires (2020/2021) | 335.50 |
| Société de Chasse | 100.00 |
| Judo club intercommunal | 730.00 |
| Association Donneurs de Sang | 40.00 |
| Croix d'Or de BROONS | 40.00 |
| Aide Familiale Rurale de BROONS | 85.00 |
| Chorale « Chœur d'Arabesque) | 200.00 |
| Protection Civile (0.05 x 778 hb) | 38.90 |
| Comice agricole (0.47 € x 778 hb) | 365.66 |
| A.L.B.C. (Basket canton BROONS) | 100.00 |
| Handball | 450.00 |
| Les Restaurants du Cœur | 110.00 |
| Agités de la Rosette | 400.00 |

| | |
|---|-----------------|
| Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour) Versé au fil des demandes | |
| Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et Classes ULIS ou CLIS - Versé au fil des demandes | |
| DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE | 50.00 |
| Club des Ifs (Gymnastique douce) | 100.00 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 145.06 |

Monsieur le Maire rappelle que le comice agricole se déroulera à TRÉMEUR en 2022.
Les idées d'animations seront les bienvenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de la Commission Vie Associative.
- DIT que chaque association devra préalablement déposer un dossier de demande de subvention (activités, budget, situation de trésorerie).

OBJET : Autorisation de signature de la convention tripartite pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention tripartite entre la Commune de TRÉMEUR, Lamballe Terre & Mer et Côtes d'Armor Habitat pour la réalisation d'une opération de construction de 3 logements locatifs sociaux sur le lotissement du Puits Gaulois (lots 3 et 4) :

- La commune apportera le terrain viabilisé, par l'intermédiaire d'un acte de cession pour un euro symbolique au profit de Côtes d'Armor Habitat.
- Ce terrain est destiné à recevoir un programme de construction de trois logements.
- Tous les frais, taxes et honoraires s'y rapportant sont à la charge du Maître d'Ouvrage, soit Côtes d'Armor Habitat.
- L'opération est financée en PLUS pour 2 logements et en PLAI-O pour 1 logement.
- Cette opération est inscrite en programmation 2021.
- La commune recevra une participation financière totale de 30 000 €, soit :
 - o 5 000 € par logement construit par Lamballe Terre & Mer
 - o 5 000 € par logement construit par Côtes d'Armor Habitat.
- En cas d'abandon du projet par l'une des 3 parties signataires de la présente, les frais déjà engagés seront à la charge de cette dernière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, après un vote à main levée (13 voix pour et une abstention),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la Commune de TRÉMEUR, Lamballe Terre & Mer et Côtes d'Armor Habitat pour la réalisation d'une opération de construction de 3 logements locatifs sociaux sur le lotissement du Puits Gaulois (lots 3 et 4).